

LE MAIRE

Le 0 5 AVR. 2022

Monsieur le Secrétaire départemental Syndicat CGT Monsieur le Secrétaire départemental INTER 87 FSU

OBJET : Votre préavis de grève du 6 au 29 avril 2022

Messieurs les Secrétaires départementaux,

Par courrier en date du 29 mars dernier vous avez déposé un préavis de grève local pour tous les personnels de la Ville de Limoges et du CCAS du mercredi 6 avril au vendredi 29 avril 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, j'ai demandé à la Directrice générale des services de vous recevoir afin d'écouter vos revendications.

Pour autant, la modernisation des services de notre collectivité, et les conséquences qu'elle emporte s'inscrivent dans un contexte économique spécifique qui me contraint à prendre des mesures adaptées.

En effet, la Ville va devoir faire face à une augmentation substantielle des coûts de l'énergie (évalués à + 3 millions d'euros à ce jour), des coûts des matières premières et de l'alimentation (inflation à près de 4%). Ainsi, il me semble prioritaire d'assurer le financement des services essentiels pour la population que sont la qualité de la restauration scolaire ainsi qu'une température de confort dans les crèches, EHPAD et écoles.

De plus, après une revalorisation du SMIC, un repyramidage des cadres d'emplois de la catégorie C et la revalorisation de la taxe professionnelle, le gouvernement vient d'annoncer un dégel du point d'indice d'ici l'été. Je porte à votre attention qu'une revalorisation de 1% du point d'indice génèrerait une augmentation de 1 200 000 euros de la masse salariale.

En dernier lieu, le gouvernement a annoncé une contribution de 10 milliards d'euros pour les collectivités territoriales pour les années à venir, ce qui laisse présager d'une diminution concomitante des contributions de l'Etat.